

À l'ouverture de la séance du 25 octobre 2022, 44 membres sont présents ou représentés (78 membres en exercice, 31 membres présents, 13 procurations).

## 1. Procès-verbal du Cac

### 1.1 Procès-verbal du Conseil académique du 08 mars 2022

Le procès-verbal du Conseil académique du 08 mars 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 44 voix pour.

## 2. Ressources Humaines

### 2.1 Campagne d'emploi 2023 des enseignants-chercheurs

La campagne d'emploi 2023 des enseignants-chercheurs est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 44 voix pour.

## 3. Affaires générales et statutaires

### 3.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers		
<b>Collège des Usagers</b> 1 siège est à pourvoir à la section disciplinaire à la suite de la perte de qualité pour siéger de l'un de ses membres. 1 siège est à pourvoir par une étudiante élue au Conseil académique, qu'elle soit titulaire ou suppléante, afin de respecter la parité.	CONTE Sabrina	Élue avec 5 voix pour

Fait à Angers, en format électronique.

**Christian ROBLEDO**

Président de l'Université d'Angers  
Signé le 27 octobre 2022